

du 14/03/85

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET n° 35/291 /MTERFPPS-DGTFP-DFF
portant intégration, nomination et
titularisation à titre exceptionnel
de certains Ex-Etudiants (Professeurs
de CEG Contractuels non titulaires du
DUEL ou du DUES) versés à la production
après 1974 par décret n° 74/410 du 8
Novembre 1974 dans les cadres de la
catégorie A, hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement) en tête Monsieur
BEMBA-KOUKA Basile.

(/ISAS:

LE PREMIER MINISTRE,

D.G.B

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;
/u l'ordonnance n° 019/04 du 23.9.1984 portant modification de certaines
dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;

(/u la loi n° 15/62 du 03.02.1962 portant statut général des
fonctionnaires;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.06.1958 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/130/MF du 09.05.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/195/FP du 05.07.1962 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres;

(/u le décret n° 62/197/FP du 05.07.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 03.02.1962
portant statut général des fonctionnaires;

(/u le décret n° 62/198/FP du 05.07.1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I;

D.C.F

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.02.1967 réglementant la pri-
se d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires re-
latifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières et
reclassements;

(/u le décret n° 67/304 du 30.09.1967 modifiant le tableau hié-
rarchique des cadres de la catégorie A, de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22.05.1964 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement;

(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 05.07.1962 fixant les
échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

(/u le décret n° 84/856 du 08.08.1984 portant nomination du
Premier Ministre;

(/u le décret n° 84/858 du 13.08.1984 portant nomination des
des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n° 84/860 du 20.08.1984 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement;

(/u les arrêtés n°s 3918; 5797; 5814; 832; 1557; 1639; 1744; 3887/MJT-
DGT-DCGPE; 7421; 8080; 1003; 8171/MJ-SGFPT/DFP des 10 Juillet, 3, 4
Septembre 1976, des 16 Février, 8, 14, 18 Mars, 21 Mai, 16 Septembre
1977, des 9 Février, 12 et 14 Septembre 1978;

(/u l'ordonnance n° 019/04 du 23.9.1984 portant modification de
certaines dispositions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

.../...

(/u la note de service n° 1416/MEN-DGAS-DPAA-SP-P2 du 9.8.84 déterminant les conditions d'intégration et de titularisation des Ex-Etudiants versés à la production conformément aux dispositions du décret n° 74/410 du 8.11.1974;

(/u la lettre n° 797/MEFA-DGAS-DPAA-SP-P2 du 14.9.1984 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant les dossiers constitués par les intéressés;

SECRET:

Article 1er: En application des dispositions de la Note de Service n° 1416/MEN-DGAS-DPAA-SP-P2 du 9.8.1984, les Professeurs de CEG Contractuels dont les noms suivent, non titulaires du DUEL ou du DUES sont intégrés, nommés et titularisés à titre exceptionnel au grade de Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830 dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement):

NOMS	ET	PRENOMS	DATE ET LIEU DE MAISSANCE	DATE D'EN- GAGEMENT	DATE D'INTEGRA- TION ET DE TITU- LARISATION
BEMBA-KOUKA		Basile	13.7.1949 à Ngamissa- kou	28.10.1975	28.10.1978
BOKOMO-ILOY	Simon	René	22.3.1950 à LOUKOLE- La.	1.10.1975	1.10.1978
BOLOKO	Placide	Gaston	7.8.1951 à B/ville	1.10.1975	1.10.1978
BKOYA		David	Vers 1951 à Bokola	7.10.1975	7.10.1978
EWERE	Jean	Florian	Vers 1950 à Boha	5.11.1975	5.11.1978
INKLAME		Jean	2.7.1949 à B/ville	23.10.1975	23.10.1978
KAMARA ASSANA			9.7.1950 à Ngoundza	1.12.1975	1.12.1978
KIMBEMBE	Nazaire	Appolinaire	27.7.1953 à B/ville	28.10.1975	28.10.1978
LOUMBA		Eugène	9.3.1950 à Kari-Ka- ri	1.12.1975	1.12.1978
LOUFOUA-NGOMA		Augustin	5.9.1950 à P/noire	2.10.1975	2.10.1978
MANKOUD		Paulin	10.10.1951 à Sibiti	18.10.1975	18.10.1978
MASSOUKA		Célestin	19.5.1951 à Boudou	1.10.1975	1.10.1978
MBAMA-NGAPORO-IBOLAMBWANDE			14.12.1951 à P/noire	1.10.1975	1.10.1978
MUNWANDI		Alexandre	2.1.1948 à Kinkala	8.11.1975	8.11.1978
M'GONGULA		Christophe	1.8.1951 à Tsongo	1.10.1975	1.10.1978
NKOUKA ABI	ABEED		11.9.1950 à Lifoula	10.10.1975	10.10.1978
NZILINGUI		Joseph	Vers 1948 à Lomba Tandou	1.10.1975	1.10.1978
RENDA		Jules	20.2.1951 à Libala	11.2.1976	11.2.1979
REHLY		Adolphe	11.2.1954 à Owando	11.12.1976	11.12.1979
RENGA	Gaston Deguy	Olivier	16.1.1950 à Assako	4.10.1976	4.10.1979
RESEKENDZOTO		Alphonse	17.3.1952 à Kouyouf gandza	11.1.1976	11.1.1979
RANGOUD	Abraham Jules		15.12.1950 à B/ville	5.1.1976	5.1.1979
RELANDI		Alphonse	25.8.1949 à B/ville	16.1.1976	6.1.1979
RECU		Maurice	20.7.1951 à Lékana	15.1.1976	15.1.1979
RENEO		Marcellin	30.12.1953 à Malombé	9.11.1976	9.11.1979
RADI		Antoine	25.5.1950 à Boko	27.1.1976	27.1.1979
RANONDA	Blaise Jean	Racul	16.7.1953 à Léopold- Ville	20.10.1977	20.10.1980
REHINA	MADINGOU	Victor	10.10.1954 à Kiboua- ndi.	1.11.1977	1.11.1980
REBANDZA		Henriette	En 1953 à Bissindza	27.10.1977	27.10.1980
REMPA		Maurice	24.10.1953 à B/ville	24.10.1977	24.10.1980
REMEALI		Patrice	21.1.1952 à Lékana	21.10.1977	21.10.1980
REMANZA		Raymond	17.1.1952 à Nousse- nongo.	30.11.1977	30.11.1980

45

ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates d'intégration et de titularisation ci-dessus indiquées et de la solde pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 14 Mars 1985

Par Le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Enseignement Secondaire et Supérieur,

Ange Edouard POUNGUI.

Le Ministre des Finances et du Budget,

Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Refonte de la Fonction Publique et de la Prévoyance Sociale,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.

Bernard COMBO MATSIONA.

AMPLIATIONS:

- JORPC..... 1
- DETFP/DFP..... 3
- DFP/BST..... 1
- DGE..... 3
- B/SOLDE..... 3
- DCF..... 1
- DEFA..... 2
- DFAA..... 3
- DRE..... 10
- SGCM/BC..... 2
- DOSSIERS/DFP... 64
- DOSSIERS/DPAA.. 64
- INTERESSES..... 32
- RESERVES..... 2/18